## COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal du 25 Mars 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice MAGNET, Maire.

<u>Présents</u>: Fabrice MAGNET, Franck SOULHAT, Corinne MARTINHO, Jean-Paul FAURE, Cécile BERTAUD, Fabrice SOULIER, Philippe PEYRALBE, Pierre BOUTET, Emilie BALDISSERA, Didier BARBIER, Noémie BERTHET, Régis DÉRUS, Emilie GONCALVES, Laurence GUERGUIL, Emilia JOANNY, Stéphane MONIER, Noëlle MONTOURCY, Patrick PENNEQUIN.

Absente excusée : C. MARTINHO a donné pouvoir à F. SOULIER

N. BARDIN a donné pouvoir à E. JOANNY.

Secrétaire de séance : Stéphane MONIER.

------

- Approbation du compte rendu du conseil municipal
- Administration générale :
- Motion « Pour que vive la ligne de l'Aubrac »
- Finances:
- Approbation du Compte Administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote du budget 2021
- Travaux:
- Choix entreprises construction Pôle Tennis
- Rapport des commissions
- Questions diverses

.....

Objet: Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le compte rendu du 25 Février 2021 et le registre des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

\_\_\_\_\_\_

## ■ Administration générale

## Objet: Motion « Pour que vive la ligne de l'Aubrac »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courriel des Amis du Viaduc de Garabit AMIGA qui demande de soutenir le train grandes lignes Intercités « Aubrac ».

Le train grandes lignes Intercités "Aubrac", qui relie tous les jours Clermont-Ferrand à Béziers via le Massif central, sera supprimé dès la fin de cette année si rien n'est fait, faute de travaux de modernisation. La ligne, 100% propre, est utile à des milliers d'usagers par semaine, dont de nombreux étudiants qui l'empruntent entre Auvergne et Occitanie pour rejoindre leur lieu d'étude.

Il propose à l'assemblée d'adopter la motion suivante : « Pour que vive la ligne de l'Aubrac »

À destination des :

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, Ministère de la Transition écologique, et Ministère des Transports,

La Commune d'Ennezat (Puy-de-Dôme) demande au gouvernement d'inscrire le maintien du train TET Aubrac (Clermont-Ferrand – Neussargues – Béziers), la rénovation complète de la ligne et le rétablissement du train de nuit Paris – Clermont-Ferrand – Massiac – Neussargues – Saint-Flour – Millau, en offrant les moyens pour :

- Rénover la ligne de l'Aubrac de façon complète et durable, conformément à volonté de développement du ferroviaire dans le plan *France Relance*. Seuls des travaux complets permettront de garantir son existence pour les prochaines décennies et, à plus court terme, d'éviter une suppression des trains de voyageurs dès la fin de l'année 2021.
- Rénover la caténaire qui permet des trains 100% écologiques en les alimentant en électricité, et qui évite le recours aux énergies fossiles. Cette installation doit être modernisée et complétée sur la dernière section (entre Clermont-Ferrand et Neussargues). Le viaduc de Garabit nécessite également d'être repeint (entretien plus que nécessaire).
- Maintenir le train Intercités « Aubrac » en tant que TET, de la compétence de l'État. Il doit bénéficier du même niveau de service que toutes les autres lignes Intercités de France, dont des rames enfin adaptées « bimodes » pour éviter les désagréments aux voyageurs liés au changement de rame à Neussargues.
- Cadencer le trafic TER pour répondre aux besoins de la population (trajets vers le lieu d'études, de travail, pour les loisirs, pour les vacances...). Dans le ferroviaire, c'est l'offre qui crée la demande!
- **Rétablir la ligne de train de nuit** Paris Saint-Flour Marvejols Millau pour rejoindre la capitale de manière rapide, écologique et économique depuis le sud du Massif Central.
- Autoriser et développer le Fret sur toute la ligne afin qu'un plus grand nombre d'entreprises puissent en bénéficier pour leur approvisionnement et leurs exportations, comme c'est le cas pour l'usine de Saint-Chélyd'Apcher.
- Maintenir la présence humaine dans les gares et à bord des trains, pour garantir la vente des billets, le service après-vente, l'information des voyageurs, la prise en charge des personnes à mobilité réduite, la sécurité et la qualité de service attendue (salle d'attente chauffée, toilettes, déneigement des quais, propreté de la gare et des quais).
- Mettre en service une plateforme de vente indépendante, ayant l'obligation de vendre tous les trains de manière équitable. Actuellement nos TER et Intercités sont peu visibles à la vente au profit des TGV.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter la motion « pour que vive la ligne de l'Aubrac », dans les conditions exposées ci-dessus.

\_\_\_\_\_

## **■ Finances**

Objet: Approbation du Compte Administratif 2020

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

La commune d'Ennezat compte aujourd'hui 2 536 habitants, avec une dynamique ascendante. Elle est un pôle de vie attractif dans l'aire urbaine de Riom et Clermont-Ferrand, et dispose aujourd'hui de 26 agents territoriaux.

Dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'État et par la recomposition de l'intercommunalité, la municipalité a souhaité continuer d'œuvrer pour la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement tout en tentant de diversifier et de pérenniser ses recettes. En matière d'investissement, une politique mesurée permet de continuer à développer les infrastructures. L'équipe municipale a fait le choix, depuis 2014, de ne pas alourdir la fiscalité locale, les taux d'imposition restent donc inchangés à 10,21% pour la taxe d'habitation, 16,01% pour la taxe foncière et 90,96 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## **BUDGET PRINCIPAL**

#### La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, en quelque sorte, comme le budget d'une famille.

Pour l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de 227 446,18 €, qui, ajouté à l'excédent antérieur, porte le résultat de clôture excédentaire à 538 860,92 €, se décomposant comme suit :

#### - Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 159 246,12 € et se répartissent comme suit :

Chapitres	Libellé des dépenses	Réalisé 2020	Répartition en %
011	Charges à caractère général (électricité, eau, chauffage, assurances, contrats de maintenance, frais de télécommunications)	701 211,84 €	32,47 %
012	Charges de personnel (salaires et cotisations, médecine du travail, assurance du personnel)	866 787,06 €	40,14 %
65	Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, contribution au SDIS, aux organismes de regroupement, subventions aux budgets annexes et aux associations)	198 315,97 €	9,18 %
66	Charges financières	74 777,50 €	3,46 %
67	Charges exceptionnelles	92 809,12 €	4,30 %
014	Atténuations de produits (Contribution au redressement des finances publiques)	27 487,00 €	1,27 %
042	Opérations patrimoniales (amortissements, cessions)	197 857,63 €	9,16 %
	TOTAL DES DEPENSES	2 159 246,12 €	100 %

#### - Recettes:

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 386 692,30 € et se répartissent comme suit :

Chapitres	Libellé des recettes	Réalisé 2020	Répartition en %
013	Atténuation de charges (Remboursements sur charges et salaires)	40 000,83 €	1,68 %
042	Opérations d'ordre	49 552,63 €	2,08 %
70	Produits de services (concessions cimetière, cantine, garderie, redevances occupation domaine public…)	226 788,62 €	9,50 %
73	Impôts et taxes (impôts locaux, reversement de fiscalité intercommunale)	1 454 793,39 €	60,95 %
74	Dotations et participations (dotations de l'Etat, participation des communes extérieures aux frais de scolarité)	378 752,30 €	15,87 %
75	Autres produits de gestion courante (loyers et location de salles ou de terrains ou de matériel)	94 298,60 €	3,95 %
76	Produits financiers	2,40 €	0,00 %
77	Produits exceptionnels (subventions exceptionnelles, produits des cessions, remboursements de sinistres)	142 503,53 €	5,97 %
	TOTAL DES RECETTES	2 386 692,30 €	100 %

### La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des dépenses et des recettes quotidiennes et répétitives, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe ainsi :

- En dépenses: l'ensemble des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études ou de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également le remboursement de la dette en capital.
- En recettes : coexistent des recettes dites patrimoniales (taxes d'aménagement, reversement de TVA par exemple), les emprunts souscrits par la collectivité et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Pour l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de 802 372,12 €, qui ajouté au résultat déficitaire antérieur de – 650 886,22 €, porte le résultat de clôture excédentaire à 151 485,90 €, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser de – 415 010,91 €, soit au total un résultat de clôture cumulé de – 263 525,01 €, se décomposant comme suit :

Chapitres	Libellé des dépenses	Réalisé 2020	Répartition en %
20-21-23	Dépenses d'équipement (acquisitions de matériels, construction ou rénovation de bâtiment, voirie, enfouissement de l'éclairage public)	626 405,85 €	66,19 %
10	Dotations, fonds divers et réserves (Reversement de taxe locale d'équipement)	0.00€	0,00 %
16	Remboursement des emprunts (capital)	257 051,93 €	27,16 %
040-041	Opérations patrimoniales (amortissements, cessions)	62 915,06 €	6,65 %
	TOTAL DES DEPENSES	946 372,84 €	100 %

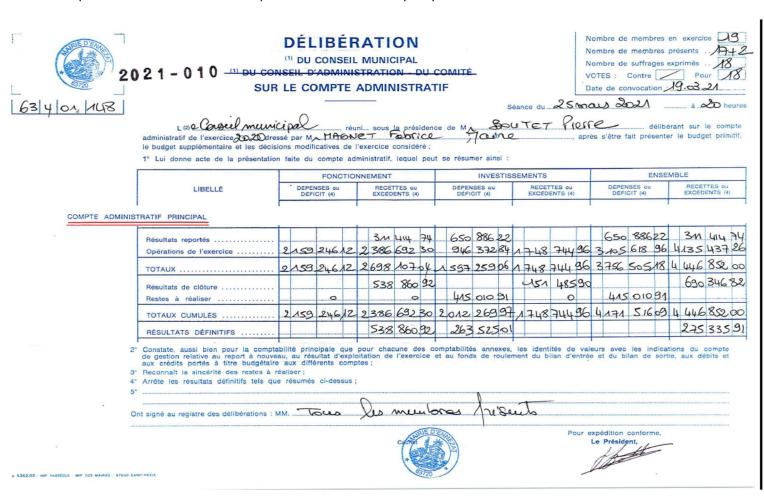
Chapitres	Libellé des recettes	Réalisé 2020	Répartition en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (Reversement de TVA, Taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement transféré)	715 333,74 €	40,91 %
13	Subventions d'investissement	171 528,67 €	9,81 %
16	Emprunts et dettes assimilées (versement de nouveaux emprunts, cautions)	650 662,49 €	37,21 %
040-041	Opérations d'ordre et patrimoniales (amortissements, cessions)	211 220,06 €	12,08 %
	TOTAL DES RECETTES	1 748 744,96 €	100 %

### <u>Dépenses:</u>

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2020 se sont élevées à 883 457,78 € réparties principalement entre les dépenses d'équipement pour 626 405,85 € (travaux et acquisitions diverses) et le remboursement du capital de la dette pour 257 051,93 €.

Les principaux investissements de l'année 2020 ont été les suivants :

- Travaux de la rue du Palais pour un montant de 128 581,40 € ;
- Travaux de l'allée des Peupliers et de la route de Riom pour un montant de 175 709,23 € ;
- Enfouissement des réseaux d'éclairage public pour un montant de 98 561,56 € ;
- L'acquisition d'un nouveau tracteur pour les services techniques pour un montant de 40 800.00 €.



## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Fabrice MAGNET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

538 860.92 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de				19
Nombre de	membre	s présen	ts:17+2	poulbirs
Nombre de	suffrage	s exprime	és: 19	,
VOTES:	Contre	0	Pour A	9

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMI	ENT DE L'EXERC	CE
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		227 446.18 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		311 414.74 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		538 860.92 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		151 485.90 €
D Solde d'execution d'investissement		10.100.00
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-415 010.91 €
Besoin de financement F	=D+E	-263 525.01 €
AFFECTATION = C	=G+H	538 860.92 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		263 525.01 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		275 335.91 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00€

\_\_\_\_\_\_

## Objet: Approbation du Compte de Gestion 2020 (Budget PRINCIPAL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\_\_\_\_\_\_

## Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que depuis l'an passé, la commune ne vote plus le taux lié à la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La disparition progressive de celle-ci entraine, pour permettre la compensation à l'euro près des produits perçus jusqu'à maintenant, un "glissement" de la fraction de ce même impôt du bloc départemental vers le bloc communal. Le taux communal est ainsi porté de 16,01% en 2020 à 36,49% en 2021 par transfert de la part départementale (20,48% de la taxe).

Ainsi, en l'absence de toute interaction, les taux appliqués sont les suivants :

- Taxe Foncier bâti (FB) TFB: 36,49%
- Taxe Foncier non bâti (TFNB): 90,96%.

Mr le Maire rappelle cependant que pour réaliser les projets d'investissements prévus sur la période 2020-2026, il est nécessaire de procéder à un ajustement du taux des taxes foncières. Il propose donc les taux suivants :

- Taxe Foncier bâti (TFB): 40,50%
- Taxe Foncier non bâti (TFNB): 91,86%

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au vote du taux des taxes locales pour l'année 2021.

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** pour 2021 de fixer les taux d'imposition suivant :

- Taxe Foncier bâti (TFB): 40,50%
- Taxe Foncier non bâti (TFNB): 91,86%

CHARGE M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

\_\_\_\_\_

## Objet: Vote du budget 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
- Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter le budget communal 2021 de la Commune de ENNEZAT, arrêté
- en dépenses et en recettes de fonctionnement à 2 481 186,91 €uros et
- en dépenses et recettes d'investissement à 2 626 168,98 €uros.

## ■ Travaux

## Objet : Choix des entreprises pour la construction d'un pôle Tennis

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé à un appel public à la concurrence pour la construction d'un pôle tennis.

Les plis ont été analysés le 25 Mars 2021 par la C.A.O.

Au vu du rapport d'analyse des offres remis par le Maître d'Œuvre, il propose d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise suivante :

MANDATAIRE	SMC2 SAS Parc d'activités des Platières 250 Rue du Petit Bois 69440 MORNANT	471 235,62 € HT	565 482,74 € TTC
COTRAITANT	AUVERGNE SPORT NATURE EQUIPEMENTS SARL 85 Route de Lezoux 63190 ORLEAT	73 943,20 € HT	88 731,84 € TTC
COTRAITANT	COLAS France Etablissement de Gerzat 4 Rue André-Marie Ampère 63360 GERZAT	155 913,90 € HT	187 096,68 € TTC
COTRAITANT	MEDA SERVICES ZI Le Brézet Est 41 Rue Georges Besse 63100 CLERMONT-FERRAND	167 443,81 € HT	200 932,57 € TTC
	TOTAL GENERAL DU MARCHE	868 536,53 € HT	1 042 243,84 € TTC

Après avoir pris connaissance des résultats enregistrés à l'ouverture des plis et le rapport du Maître d'Œuvre, et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus et autorise M. Le Maire à signer le marché de travaux dévolu à l'entreprise.

Dit que le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget communal.

## Rapport des Commissions et Syndicats

## **Commissions**

## **Embellissement (Emilia JOANNY)**

### Présents à la réunion du 27 Février 2021 :

- Nathalie Bardin, Régis Dérus, Stéphane Monier, Cécile Bertaud, Noémie Berthet.

Suite à la réunion du 27 février, la commission a décidé de ne plus faire d'inscriptions pour les maisons fleuries, mais de passer de façon spontanée et d'élire les plus belles réalisations en les visionnant de la rue uniquement, sans entrer sur la propriété des habitants.

Au cours de cette réunion, 2 critères de sélection ont été définis :

- 1. Faire 2 passages annuels (vers mai/juin et en septembre);
- 2. Retenir 3 coups de cœur qui recevront le lot choisi ainsi qu'une récompense supplémentaire à déterminer (il sera demandé aux 3 coups de cœur de l'année en cours s'ils souhaitent faire partie du jury pour 2021. Ce procédé sera reconduit tous les ans).

(Une réflexion est engagée au sein de la commission de proposer aux jeunes du CMJ, après leur installation, s'ils souhaiteraient participer à la sélection afin de tenir compte de leurs avis et de leurs idées).

## Patrimoine (Noémie BERTHET)

## Présents à la réunion du 17 Mars 2021 :

- Marie-Anne Barnier (animateur de l'architecture et du patrimoine, directrice du service patrimoine de RLV), assistante de Mme Barnier, Fabrice Magnet, Jean-Paul Faure, Cécile Bertaud, Stéphane Monier, François Mosnier, Eléonore Petitalot, Noémie Berthet.

Au vu du nombre de croix (9) sur la commune et de leur méconnaissance par la population, la commission patrimoine souhaiterait pouvoir les valoriser en apposant sur chacune d'entre elles une plaque nominative et historique afin de créer un parcours des croix, en collaboration avec l'association mémoire et patrimoine d'Ennezat. Nous souhaitons également remettre en place une vierge à l'enfant au Pré Madame, vierge du XIIIe siècle qui a malheureusement été volée. Et enfin mener une réflexion sur la conservation et la valorisation du patrimoine mobilier de l'église.

Après échanges préalables avec Mme Barnier, directrice du service patrimoine de RLV, nous avons envisagé différents axes offerts par RLV pour satisfaire notre démarche.

En effet, RLV a créé différents parcours patrimoniaux dans le cadre des pays d'art et d'histoire de Riom, sous forme de fascicules disponibles à l'office de tourisme pour plusieurs villes (par exemple Riom, Mozac, Enval), ainsi qu'une signalétique type plaques en alu de 30x30cm apposés sur plusieurs monuments historiques de la ville de Riom (Ste Chapelle, Mairie, Tour de l'horloge...) en collaboration avec l'Architecte des bâtiments de France et l'association des anciennes demeures de Riom qui souhaitaient le décliner pour certaines maisons historiques de la ville.

Ces fascicules d'une dizaine de pages, succincts donc accessibles à tous, font état de l'histoire de la commune et de ses monuments listés sur un plan, permettant ainsi d'effectuer la visite historique de la ville à son rythme. Les plaques viennent quant à elle compléter cette offre touristique en présentant les plans des bâtiments, leur nom, leur époque de construction et leur protection au titre des monuments historiques le cas échéant, avec photo à l'appui si souhaité.

Mme Barnier souhaitait nous proposer de décliner ce fascicule pour la commune d'Ennezat et pensait faire des plaques pour l'église, le plan intérieur de l'église datant de 1963 est aujourd'hui détérioré, ainsi que le petit clocher dans le cadre du budget 2022 de RLV. C'était donc l'occasion de lui faire part de notre volonté d'apposer des plaques sur les croix et de ce fait profiter de la création d'une signalétique avec une charte graphique déclinée sur l'ensemble du territoire de RLV pour harmoniser celles-ci. Ils seraient donc partants pour nous modéliser nos plaques supplémentaires et notre fascicule sur 2022. Nous irions donc plus loin en créant également des plaques pour nos 2 ponts (Pont des Archères et Pont de la Meule), une pour le champ des juifs sur la voie publique, l'aqueduc romain, la vierge du pré madame... Nous avons d'ailleurs pensé qu'au lieu de remplacer la vierge, nous pourrions imprimer la photo de la vierge d'origine sur du plexiglass en trompe l'œil dans le fond de la cavité avec une plaque explicative apposée en dessous (cf. photothèque des archives départementales « photothèque63 » et chercher Ennezat).

Nous travaillerons donc rapidement sur ces contenus au sein de la commission avec François Mosnier et Eléonore Petitalot de l'association mémoire et patrimoine d'Ennezat afin de pouvoir installer ces plaques d'ici 2022. Le graphiste de RLV sera ensuite en charge de la mise en forme. Le coût est supporté par RLV mais si tout n'est pas pris en charge, au vu du faible coût que cela représente (inconnu), la commune pourrait sans difficulté le supporter.

Il a été ensuite évoqué la possibilité de nous prêter des expositions du conseil communautaire (qui auraient dû avoir lieu l'an dernier mais annulées cause covid19) puisqu'il s'agit d'expositions itinérantes sur le territoire de RLV : pôles patrimoniaux, eaux, thèmes transversaux comme le moyen-âge et le XIXe siècle, la pierre... Il s'agit d'une exposition constituée de 15 roll up qu'elle envisageait d'installer dans l'église mais nous lui avons proposé la salle du conseil de la mairie, ouverte au public tous les jours ainsi que le samedi matin pour toute expo de leur choix à titre gratuit ce qui semble lui avoir plu. (Inauguration de l'expo à l'Arlequin le 30 mars 2021).

Des visites guidées sous la formule « l'esprit des lieux », visites à 2 voix, sont également prévues en juillet/août sur la commune par un guide conférencier de RLV sur inscription sur leur site internet, information que nous devrons relayer. Et ils souhaiteraient les élargir à toutes les vacances scolaires.

Des jeux de piste sur le territoire de RLV ont également été créé et sont disponibles à l'office de tourisme, incluant des énigmes sur Ennezat.

Sachez que si nous mettons en place des actions lors des journées du patrimoine en cohérence avec les thèmes proposés par RLV, la commune peut obtenir une subvention d'environ 2000 €.

Enfin, nous avons essayé d'évoquer notre difficulté quant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine mobilier de l'église. Nous attendons toujours l'inventaire réalisé par Mme Labeille de la DRAC. Nous pourrions ainsi répertorier ces objets dans un parcours patrimoine, les journées du patrimoine ou autre mais aucune solution n'est ressortie quant à l'aide de RLV pour la conservation et la valorisation de nos biens. A savoir qu'un conservateur des objets d'art est sensé venir vérifier tous les 10 ans si les objets sont toujours présents. Nous n'en avons pas connaissance jusque-là mise à part l'inventaire récent dont nous attendons les conclusions. Cette question de conservation et de valorisation est donc à creuser si nous souhaitons trouver une autre solution que la conservation par un musée.

## Sécurité (Patrick PENNEQUIN)

#### Présents à la réunion du 11 Mars 2021 :

- Patrick PENNEQUIN, Frédéric HERNANDEZ, Bertrand CLEDAT (Référent sûreté du Puy-de-Dôme – Gendarmerie Nationale)

Cette réunion avait pour but d'aborder la sécurité, et notamment l'éventualité de mettre en place une vidéo protection à Ennezat.

Suite à plusieurs échanges, Monsieur Bertrand CLEDAT propose :

- Un diagnostic de la commune à venir (il conviendra de faire une demande d'intervention) :
  - Chiffres de la délinquance,
  - o Préconisations pour l'installation.
  - Documents qui serviront à la demande de subvention pour le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et au Conseil Régional.
- Un échange lors de la réunion sur la vidéoprotection :
  - o Pourquoi installer de la vidéoprotection ?
    - Dissuasion : avant le passage à l'acte (il faut jouer l'affichage à fond dans la commune),
    - Aide à l'enquête : permettre d'identifier un délit ou une plaque d'immatriculation : la qualité de la vidéo et l'angle de vision doivent être adaptés à l'usage (larges pour un domaine afin de voir les routes de fuite ; serrés pour lire des plaques d'immatriculation),
    - Aucune commune n'utilise le système de protection pour la verbalisation (dans le Puy-de-Dôme),
    - Réglementation :
      - On ne peut filmer que ce qui est sous notre compétence,
      - Commune = espace public de son territoire (pas le droit de filmer le privé),
      - Données conservées au maximum 30 jours (il est conseillé de les conserver 21 jours pour éviter de surcharger la capacité de stockage),
      - Il existe des droits d'affichage réglementaire à mettre en visibilité,
      - Pour lancer ensuite la démarche, la Mairie devra faire une demande à la Préfecture (modèle CERFA) avec un dossier détaillé du nombre de caméras, angles de vue, etc...
      - Cette demande est ensuite analysée en commission à la Préfecture (une par mois),
      - Pas de vidéos sur les cours d'école (juste sur les abords et les entrées),
      - Possibilité de filmer le parc de jeux publics.

#### Pour le matériel :

- Caméra VPI (pour la lecture des plaques d'immatriculation): hauteur 4 à 5 m, zoom sur la voie, lecteur de nuit,
- Attention à l'alimentation des caméras sur candélabres si les lumières sont éteintes la nuit → batterie à prévoir,
- Il n'est pas conseillé de mettre des caméras motorisées,
- Il est possible de mettre des dômes avec plusieurs caméras à l'intérieur afin de filmer plusieurs angles,
- La maintenance n'est pas spécialement utile les premières années, ni obligatoire,
- Pas de vandalisme relevé sur le matériel dans le Puy-de-Dôme,
- Il est possible d'extraire les vidéos, mais il n'est pas autorisé par la loi de les garder plus de 30 jours (bien veiller à les supprimer).

#### Acceptation de la population :

• Retour de la population plutôt positif, il convient de bien expliquer en amont pourquoi la commune procède à la mise en place de la vidéoprotection.

## - Pour aller plus loin :

- Faire une demande de « saisine » officielle (voir qui le fait) :
  - A effectuer par un courrier officiel de la mairie, à l'ordre du Général Eric MARCHAL en indiquant que la commune a un projet d'installation de vidéoprotection, et que dans ce cadre elle souhaite la réalisation d'un diagnostic de vidéoprotection par le référent sûreté Monsieur Bertrand CLEDA qui a déjà était rencontré,
  - Environ 1 mois après, Monsieur CLEDA fera une visite détaillée de la commune sur les sites à protéger (il conviendra de les définir au préalable), des photos des angles de vues proposés,
  - Ensuite, faire des demandes de devis auprès d'entreprises compétentes et spécialisées (recommandation : Eiffage, Entreprise électrique),
  - Une fois le budget envisagé et retenu, faire une demande d'autorisation à la Préfecture avec le détail de la vidéoprotection à mettre en place.





## **QUESTIONS DIVERSES**

### COVID-19

Suite à l'évolution de la situation sanitaire liée à la Covid-19, les consignes de précaution sont renforcées. Toutefois, les associations sont autorisées à tenir leurs assemblées générales en limitant autant que possible le nombre de participants, dans le respect des gestes barrières en vigueur.

#### **DIVERS**

L'achat de la parcelle cadastrée ZW 35 d'une surface de 22 250 m² au prix de 0,70 € le m², soit un prix total de 15 575,00 €, a été signé ce jour.

La séance est levée à 21h45. Prochaine réunion du Conseil Municipal le Jeudi 29 Avril 2021.